

RD-CONGO



LE COURRIER DE KINSHASA

300 FC/200 CFA

www.adiac-congo.com

N° 3550 - JEUDI 08 AOÛT 2019

GOVERNEMENT

Pas de place pour les mauvais gestionnaires !

Les consultations amorcées, en informel, depuis près d'une semaine, par Sylvestre Ilunkamba pour la formation du gouvernement, sont entrées dans leur phase décisive mercredi. Lancées officiellement, elles devront déboucher, le 13 août, à la transmission au chef de l'État de la première mouture de l'équipe gouvernementale.



L'immeuble abritant l'Hôtel du gouvernement à Kinshasa

Entre-temps, la Ligue congolaise de lutte contre la corruption annonce l'imminence d'une campagne, d'ici la formation du gouvernement, pour demander à tous ceux qui ont géré les fonds publics, à travers des projets financés par le gouvernement (plus d'une dizaine), de rendre compte.

Page 3

RDC-RWANDA

Mise en place des mécanismes communs d'endiguement contre Ebola

À l'issue de la rencontre sanctionnée par un communiqué conjoint entre la ministre de la Santé du Rwanda, Diane Gashumba et son homologue congolais, Pierre Kangudia, le 6 août à Rubavu, les deux personnalités ont décidé de mettre en œuvre des mécanismes préventifs communs d'endiguement de la maladie. Il a été aussi décidé de sécuriser les flux transfrontaliers en vue de réduire les risques de propagation de la maladie, indique le communiqué, qui précise que cet engagement « devrait se faire de commun accord et en consultation avec le secteur privé et la société civile pour ne pas affecter les échanges socio-économiques transfrontaliers entre les deux pays ».

Page 4



Échange des documents entre la ministre de la santé du Rwanda et celui de la RDC

FOOTBALL

Florent Ibenge démissionne de la sélection nationale

Florent Ibenge a présenté le mercredi sa lettre de démission de son poste de sélectionneur de l'équipe nationale de football. Dans la foulée, le désormais ancien sélectionneur des Léopards a affirmé que le plus important demeure la République démocratique du Congo, tout en remerciant tous ceux qui l'ont accompagné durant les cinq ans passés



à la tête de l'équipe nationale. Son bilan à la tête des Léopards se résume en vingt-huit victoires, treize nuls et treize défaites pour cinquante-quatre matches disputés. Il a été troisième à la CAN 2015 en Guinée équatoriale, quart-de-finaliste en 2017 au Gabon et finaliste du Championnat d'Afrique des nations au Rwanda en 2016. Page 5

GROGNE SOCIALE

La FBCP soutient la grève des magistrats congolais



La Cour suprême de justice à Kinshasa

Dans son communiqué rendu public le 6 août, la Fondation Bill Clinton pour la paix (FBCP) encourage le Syndicat autonome des magistrats du Congo (Synamac) d'aller de l'avant avec leur grève. LONG estime que les revendications de la corporation sont fondées et rappelle les plaidoyers menés par les organisations de la société civile dénonçant les mauvaises conditions de

travail des magistrats. La FBCP demande au président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi, de tout faire pour « déboulonner » les antivaleurs encreées dans la justice en commençant par la nomination des nouveaux magistrats qui auraient les mains propres et capables de soutenir la politique de la « tolérance zéro pour tous ».

Page 2

GROGNE SOCIALE

La FBCP soutient la grève des magistrats congolais

La Fondation Bill Clinton pour la paix (FBCP) pense que les revendications des magistrats sont fondées.

Dans son communiqué rendu public le 6 août 2019, la FBCP encourage le Syndicat autonome des magistrats du Congo (Synamac) d'aller de l'avant avec leur grève. L'ONG de défense des droits de l'Homme établie en RDC pense, par ailleurs, que ses revendications sont fondées. Elle appelle également les magistrats à s'opposer à l'attribution du ministère en charge de la justice au Front commun du Congo (FCC). « Comment attribuer la justice aux mêmes gens qui ont utilisé cette dernière pour le règlement des comptes et pour leur intérêt personnel ? » s'est demandé l'ONG.

Pour cette organisation, les arrestations arbitraires, les tueries, les détentions arbitraires, les emprisonnements illégaux, les tortures physiques et morales, les massacres, les exécutions sommaires, les fabrications des fausses accusations, la corruption généralisée, l'administration cacophonique et l'instrumentalisation de la justice sont les conséquences déplorées de la gestion de la justice par les membres de la plate-forme politique sus-indiquée.

Les mauvaises conditions de travail des magistrats

La FBCP rappelle les plaidoyers menés par les organisations de la société

civile, dénonçant les mauvaises conditions de travail des magistrats. Elle fait ici référence aux déclarations faites par les magistrats sur les ondes de la Radio France internationale, dénonçant leurs conditions de travail.

« On nous accuse de la corruption, c'est parce que nous sommes mal payés et on travaille dans des mauvaises conditions. Même pour le papier, on achète nous-mêmes. Alors qu'il y a un budget alloué par l'État pour les frais de la justice », auraient-ils déclaré sur les ondes de ce média. L'organisation, citant les informations à sa possession, note que 70% du budget alloué à la justice sont dépensés par le haut magistrat. Voilà, a-t-elle fait remarquer, la raison pour laquelle ils sont en train de faire le commerce avec la justice au dos de la population victime. Pour la FBCP, cette situation a comme conséquences des arrestations arbitraires et emprisonnements illégaux, les jugements dos à dos, les morts quotidiennes dans les prisons de la RDC, la lenteur à la procédure judiciaire, etc. « Nous pensons qu'une personne qui détient la couleur de FCC comme ministre de la Justice ne peut pas poursuivre les gens qui ont commis les crimes graves, violations massives des droits de l'Homme, le

détournement de deniers publics, extorsion des biens mobiliers tels que le Yumbi, les dossiers Eddy Kapend et consorts, celui des deux experts de l'ONU



Le président de la FBCP, Emmanuel Adu Cole

cas du feu Floribert Chebeya, Rossy Tshiuanga, Armand Tungulu, les massacres de

assassinés, etc», a souligné l'ONG de défense des droits de l'Homme qui pense que la

vraie raison, qui soutient le combat de cette plate-forme politique dont les membres ont eu à diriger le pays pendant près de deux décennies, est de tout faire pour arracher des ministères-clés et de se protéger.

Face à ce qu'elle considère comme une réalité, la FBCP demande au président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi, de tout faire pour « déboulonner » les antivaleurs encrées dans la justice, en commençant par la nomination des nouveaux magistrats, qui auraient les mains propres, capables de soutenir la politique de la tolérance zéro pour tous. Cette organisation exhorte également le chef de l'État congolais à augmenter le salaire des magistrats, des greffiers, agents des services de sécurité, des policiers et militaires ainsi que des fonctionnaires de l'État. Il est également attendu de Félix Tshisekedi de mettre sur pied une commission nationale de la réconciliation et la justice, qui aura comme mission d'identifier les auteurs des crimes commis et leurs complices, et de tabler à la réconciliation entre Congolais.

« On ne peut pas parler de la réconciliation nationale sans passer par la justice », a fait savoir la FBCP.

Lucien Dianzenza

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia
Service International : Nestor N'Gampoula

(chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya

ÉDITION DU SAMEDI :

Quentin Loubou (Coordination), Durlly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhét N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaine Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikomat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC -

Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordonnatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaine Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin

Maouakani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moumbélé Ngonu

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaïne Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317

eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphane Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél. : 06 700 09 00 /
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

GOUVERNEMENT

Pas de place pour les mauvais gestionnaires !

Les consultations amorcées, depuis près d'une semaine par Sylvestre Ilunkamba pour la formation du gouvernement, sont entrées dans leur phase décisive mercredi.

Ces tractations revêtent dorénavant un caractère formel et officiel après plus de six mois d'attente du gouvernement. Déjà, ce mercredi, le Premier ministre a reçu Jean-Marc Kabund et Nehemie Mwilanya respectivement chef des négociateurs de Cap pour le changement (Cach) et coordonnateur du Front commun pour le Congo (FCC) de Joseph Kabila. Le chef du gouvernement devrait aussi recevoir la société civile, en attendant de recevoir les listes définitives des deux coalitions. Les consultations vont se poursuivre dans la semaine avec le souci exprimé par le premier ministre d'avoir un exécutif national répondant la vision qu'il a de la République. « *Le gouvernement que je vais former sera un gouvernement en harmonie avec les élus et à l'écoute et au service du peuple congolais* », a-t-il déclaré dans la foulée de l'audience accordée aux deux chefs de délégation précités tout en les félicitant d'avoir abattu un travail important sur les bases de formation de ce gouvernement.



L'immeuble abritant l'hôtel du gouvernement à Kinshasa

Il va sans dire qu'après le dépôt des listes de trois noms que le Cach et le FCC auront à lui présenter pour chaque portefeuille, le Premier ministre aura la latitude de les tamiser, et en concertation avec le chef de l'État, pourra dénicher l'oiseau rare susceptible de répondre aux attentes du peuple congolais en matière de gouvernance. L'opinion intérieure qui tient le Premier ministre à l'œil est en attente des personnalités incarnant la nouvelle classe politique en rupture avec le passé peu glorieux des gouvernements précédents dont les animateurs

ont brillé dans la gestion de la chose publique. La Ligue congolaise de lutte contre la corruption et le Réseau des parlementaires africains contre la corruption sont allés même plus loin en confectionnant une liste des personnalités corrompues qui se sont distinguées lors de leur passage au gouvernement, par des détournements et l'enrichissement sans cause. Il s'agit des anciens Premiers ministres, des ministres, des gestionnaires d'entreprises publiques et même des membres de la Céni qui traînent une réputation de mauvais gestionnaires. Les

deux organisations ont annoncé l'imminence d'une campagne, à laquelle participera également le Réseau parlementaire de lutte contre la corruption (APNAC), d'ici la formation du gouvernement pour effectivement demander à tous ceux qui ont géré les fonds publics, à travers des projets financés par le gouvernement, de rendre compte. « *Durant les dix dernières années, il y a eu beaucoup de projets qui avaient été financés mais dont les résultats sont mitigés* », déplorait Ernest Mparoro, président de la Licoco. En rupture de ban avec la

population, ces personnalités sont prises pour cible et leur entrée au gouvernement serait, dans ce cas, très mal perçue au niveau de l'opinion. Si le président Félix Tshisekedi veut impulser un réel changement, il faudrait qu'il évite de nommer ceux qui sont soupçonnés d'avoir mal géré l'argent public, entend-on dire. « *Ça serait une honte s'il recourait encore aux personnes qui ont mal géré pour leur donner des responsabilités politiques. Ça serait vraiment un mauvais signal envoyé à la population, aux partenaires. Ça nuirait même au gouvernement de Tshisekedi* », estime Ernest Mparoro.

Une source proche de la présidence allègue même que le chef de l'État a la latitude d'écarter toute personnalité sur laquelle pèseraient de simples doutes.

« *S'il est question de moralité, la moralité n'a rien à voir avec la justice. Le chef peut lui-même entreprendre des enquêtes par le biais de ses services pour fouiller dans le passé d'une personne quelconque qui prétend à la gestion de la chose publique* »

Alain Diasso

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les professeurs de l'Unikin débrayent !

Les enseignants ont décidé de la cessation de toutes les activités académiques, scientifiques et pédagogiques à l'Université de Kinshasa et partout ailleurs, à partir du 7 août 2019.

À l'issue de son assemblée générale tenue mercredi à son siège sur la Colline inspirée, l'Association des professeurs de l'Université de Kinshasa (Apukin) a décidé de la cessation de toutes les activités académiques à dater de ce jour. Cette ASBL a dit constater que toutes les démarches menées en vue de rencontrer le chef de l'État pour lui présenter la situation des professeurs d'universités congolaises, conformément au protocole d'accord du 18 novembre



Le président de l'Apukin, Antoine Kitombole

2018, se sont avérées sans succès. L'Apukin a également noté qu'aucune avancée n'a été obtenue par son comité à l'issue de différentes démarches et négociations engagées auprès du gouvernement.

Face à ce qu'elle a qualifié de manque de volonté politique, l'Assemblée générale des professeurs de l'Unikin a décidé de la cessation immédiate de toutes les activités académiques, scientifiques et pédagogiques à l'Université de Kinshasa et partout ailleurs, jusqu'à la satisfaction totale de leurs revendications. L'Apukin vise dans cette décision notamment les cours, les sessions d'examens, les défenses des mé-

moires ainsi que les thèses et doctorats, les délibérations, les réunions des conseils des facultés, des départements et des centres de recherches. Les professeurs de l'Unikin exigent, rappelle-t-on, le remboursement de trop-perçu sur les véhicules, le paiement de cinq mois de manque à gagner sur la prime de partenariat, l'amélioration de la rémunération du professeur congolais au standard Unesco qui pourrait aboutir à la suppression de la prime de partenariat, l'application de la loi-cadre dans ses dispositions relatives aux élections des recteurs au sein des universités.

Lucien Dianzenza

COBALT

Un géant à la porte de sortie

Le suisse Glencore va stopper la production de la mine Mutanda Mining dans le Lualaba, dès cette fin d'année, en raison de l'effondrement des cours de ce précieux minéral. Le Lualaba est une province à vocation minière qui tente jusque-là sans succès de freiner sa dépendance aux matières premières.

Mutanda Mining est la plus grande mine de cobalt au monde et un motif suffisant de fierté pour les autorités politico-administratives du Lualaba, une des quatre provinces issues du découpage de l'ex-Katanga en 2016. Ce métal, du reste, incontournable pour la fabrication des batteries électriques a connu une chute assez spectaculaire.

Selon « *The Financial Times* » cité par nos collègues de Média Congo, cette situation devrait avoir forcément une incidence plutôt préoccupante sur l'économie RD-congolaise et celle du Lualaba en particulier. En effet, Glencore va fermer la mine de Mutanda Mining car elle n'offre plus la viabilité économique nécessaire pour poursuivre l'aventure. Il s'agit de la substance même de la lettre adressée aux employés de la mine.

Officiellement, la mine fonctionnera jusqu'à la fin de l'année avant d'entrer sous « *supervision et maintenance* ». L'on n'exclut pas tout de même la production

à une date ultérieure, en suivant de près l'évolution des tendances internationales. Pour le prestigieux journal, cette décision serait la conséquence combinée des dernières révélations sur d'éventuels contacts entre la compagnie suisse et l'homme d'affaires Dan Gertler, et l'imposition des taxes plus élevées en vertu d'un nouveau Code minier entrée en vigueur l'année dernière. Ces révélations auraient, poursuit le journal, pousser le département américain de la Justice des États-Unis d'Amérique à initier une enquête sur Glencore afin de vérifier ses pratiques commerciales en RDC et dans

d'autres pays.

Mais en se référant à la lettre dont les grandes lignes sont reprises par *The Financial Times*, l'employeur a pris cette décision en raison de la baisse significative du prix du cobalt, de l'inflation accrue due à certains de nos principaux coûts de production et des taxes supplémentaires du Code minier. Nous parlons bien d'une chute atteignant les 40 % rien que cette année, à la suite de l'augmentation de l'offre en RDC. Quant à cette mine au bord de la fermeture, elle a réussi à extraire près de 200 000 tonnes de cuivre l'année dernière et plus de 27 000 tonnes de cobalt. Cette mine

a répondu ainsi à un cinquième de la demande mondiale en cobalt.

Le prix à payer sera lourd pour la province du Lualaba qui détient, il faut le rappeler, une grande partie des gisements de cuivre et de cobalt de l'ancienne province du Katanga. À juste titre, elle est baptisée la capitale mondiale du cobalt. Près de 60 % de la production mondiale du cobalt vient du Lualaba. Contrairement aux propos des autorités locales sur l'importance du cobalt de sa province dans le monde, le Lualaba devrait traverser une période très orageuse dans les jours qui viennent.

Laurent Essolomwa

RDC - RWANDA

Mise en place des mécanismes communs d'éradication d'Ebola

À l'issue de la rencontre sanctionnée par un communiqué conjoint entre la ministre de la Santé du Rwanda, Diane Gashumba, et son homologue congolais, Pierre Kangudia, le mardi 6 août à Rubavu, ex-Gisenyi, les deux personnalités ont décidé de mettre en œuvre des mécanismes préventifs communs d'endiguement de la maladie à virus Ébola.

Outre la mise en place des mécanismes d'endiguement de l'actuelle épidémie, il a été aussi décidé de sécuriser les flux transfrontaliers en vue de réduire les risques de propagation de la maladie, indique le communiqué conjoint qui précise que cet engagement « *devrait se faire en commun accord et en consultation avec le secteur privé et la société civile pour ne pas affecter les échanges socio-économiques transfrontaliers entre les deux pays* ». Les experts des deux pays se sont retrouvés à Gisenyi mercredi pour finaliser la feuille de route puis la budgétiser par leurs États respectifs et par les partenaires traditionnels.

L'objectif majeur de cette rencontre bilatérale est d'obtenir un engagement politique de haut niveau pouvant guider le renforcement de la coopération transfrontalière en matière de surveillance des maladies pour la préparation et la réponse entre la RDC et le Rwanda. Les deux parties ont, par ailleurs, réitéré l'appel de l'OMS faisant d'Ébola une urgence de santé publique de portée inter-

nationale

Pour rappel, la délégation congolaise était constituée du directeur de cabinet adjoint du chef de l'État chargé des questions humanitaires Olivier Mondonge, le ministre de la Santé intérimaire Pierre Kangudia, le gouverneur du Nord-Kivu,

freiner la propagation de cette maladie vers le Rwanda, d'autant plus que la RDC partage sept points d'entrée formels avec ce pays dont trois en province du Nord-Kivu et quatre avec la province du Sud-Kivu. Le point d'entrée de la petite barrière se trouvant



Échange des documents entre la ministre de la Santé du Rwanda et celui de la RDC

l'équipe de coordination de la riposte conduite par le Dr Muyembe ainsi que les responsables provinciaux des services de sécurité.

La mise en place d'un mécanisme commun de lutte contre Ébola entre les deux pays est d'une importance capitale pour

en pleine ville de Goma avec un flux migratoire autour de soixante-quatre mille passagers par jour est le deuxième au monde après celui entre l'Inde et le Bangladesh.

Blandine Lusimana

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Un Espace de Vente
Une sélection unique de la
LITTÉRATURE CLASSIQUE
(africaine, française et italienne)
Essais, Romans, Bandes dessinées,
Philosophie, etc.









Un Espace culturel pour vos Manifestations
Présentation des ouvrages, Conférences-débats, Dédicaces
Emissions Télévisées, Ateliers de lecture et d'écriture.

Brazzaville : 84 bd Denis Sassou N'Guesso
immeuble les Manguiers (Mpi), Brazzaville
République du Congo

Horaires d'ouverture:
Du lundi au vendredi (9h-17h)
Samedi (9h-13h)



**UNE ADRESSE E-MAIL
POUR NOUS ADRESSER VOS ANNONCES
PLUS RAPIDEMENT**

regie@lesdepechesdebrazzavilles.fr

**LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE**

www.lesdepechesdebrazzaville.fr

LÉOPARDS FOOTBALL

Ibenge démissionne, Gernot Rohr pour lui succéder ?

Florent Ibenge n'est plus le sélectionneur des Léopards football de la République démocratique du Congo depuis le 7 août, après cinq ans de bail.

Il l'a annoncé après sa réunion avec le président Constant Omari de la Fédération congolaise de football association (Fécofa). « Je suis venu le voir pour lui faire part de mon envie et ma décision de prendre du recul de l'équipe nationale de la RDC. C'est une décision mûrie il y a longtemps. Je remercie le président Omari d'être venu me chercher. Merci à tous mes collaborateurs de l'AS V.Club qui m'ont permis d'arriver en équipe nationale parce que si je suis arrivé, c'est grâce aux résultats que j'ai pu faire avec V.Club. Merci à tous mes collaborateurs de l'équipe nationale, merci à tous les joueurs que j'ai eus sous la main, merci au public, merci à la presse avec laquelle j'ai travaillé de concert », a déclaré à la presse le désormais ancien sélectionneur des Léopards de la RDC au sortir de sa réunion avec Constant Omari. Il a eu quelques mots pour celui qui va lui succéder. « Bon vent à mon successeur, parce que ce n'est pas la personne de Florent Ibenge qui compte, je l'ai dit plusieurs fois, c'est l'équipe nationale de la RDC. Donc, je lui souhaite tous les meilleurs, j'espère qu'il pourra emmener l'équipe nationale plus loin que ce que j'ai pu faire jusqu'à maintenant », a-t-il laissé en-



Florent Ibenge

tendre.

Florent Ibenge a affirmé ne pas quitter la sélection à cause d'une pression quelconque.

« Il n'y a aucune pression de ma part, je le fais volontiers, comme c'était prévu. La première réunion avec mon staff il y a cinq ans, j'avais dit que je n'allais pas rester longtemps. J'ai fait quand même cinq ans. Il n'y a absolument aucune pression. Beaucoup de gens sa-

vaient dès le départ que c'était ma dernière CAN, quel que soit le résultat ». Aussi part-il « sans pression, avec beaucoup de collaboration », et demeure disposé pour le pays. « Je reste toujours à la disposition de la fédération, car le président Omari m'a proposé d'autres fonctions au sein de la fédération. On en parlera tranquillement un peu plus tard. Le plus important, encore une fois,

c'est la RDC, qu'elle gagne, elle est toujours dans mon cœur », a-t-il conclu.

Flo, Ibenge coaché, coach androïde, comme se plaisent à l'appeler certains supporters, a réussi à écrire son nom dans les annales du football national. En effet, son bilan en cinq ans à la tête du staff technique national est de vingt-huit victoires, treize nuls et treize défaites en cinquante-quatre matches avec les Léopards. Ceux-ci ont été troisièmes (médaillon de bronze) à la Coupe d'Afrique des nations (CAN) 2015 en Guinée équatoriale. La RDC s'est arrêtée en quart de finale à la CAN 2017 au Gabon. À son actif, on met aussi le sacre en 2016 au Rwanda de la quatrième édition du Championnat d'Afrique des nations. Alors que la RDC broyait du noir au-delà du top 100 des pays dans le classement Fifa, il a réussi à ramener le pays dans le top 50, figurant aussi dans le top 50 des meilleurs entraîneurs dans le monde. Cependant, les Léopards ont loupé de peu une qualification pour la Coupe du monde 2018, laissant leur place aux Aigles de Carthage de la Tunisie. L'élimination de la RDC en huitième de finale à la CAN Égypte 2019 a visiblement sonné le glas de sa présence au sein du staff technique national.

Gernot Rohr le successeur ?

Et l'on apprend que le directeur technique national, Christian N'sengi-Biembe, aurait été chargé de trouver un sélectionneur expatrié avec Licence profes-

sionnelle et expérimenté pour reprendre le tablier rendu par Florent Ibenge. Et selon Congo-profond.net qui cite une source proche de la Fécofa, le technicien allemand Gernot Rohr, actuellement sélectionneur des Super Eagles du Nigeria « pourrait succéder » à Ibenge. Le site d'information affirme que le président Constant Omari a contacté l'ancien joueur des Girondins de Bordeaux qui jouit d'un parcours exemplaire en Afrique, lui qui a déjà été entraîneur de l'Étoile du Sahel de Tunisie en 2008, sélectionneur du Gabon, du Niger, du Burkina Faso et du Nigeria qu'il a conduit à la Coupe du monde 2018 et à la troisième place à la CAN 2019 en Égypte.

Né le 28 juin 1953 à Mannheim en Allemagne, cet ancien footballeur allemand possédant aussi la nationalité française a successivement joué en Allemagne au Bayern Munich (1972-1974), à Waldhof Mannheim (1974-1975), à Kickers Offenbach (1975-1977) et à Bordeaux en France où il a raccroché (1977-1989). Et c'est en France, précisément à Bordeaux, qu'il a débuté sa carrière d'entraîneur (1990-1996), avant de coacher US Créteil (1999-2000), OGC Nice (2002-2005), BSC Young Boys en Suisse (2005-2006), AC Ajaccio en France (2007-2008) avant de faire ses débuts en Afrique, notamment à l'Étoile du Sahel de Tunisie. Il s'est occupé aussi quelques mois de Nantes en 2009.

Martin Engimo

INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

L'agence d'information du Bassin du Congo
un acteur économique majeur à vos côtés



* CONNECTEZ-VOUS

www.lesdepechesdebrazzaville.fr
www.adiac-congo.com

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

CONTACTEZ
NOUS

84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo
regie@lesdepechesdebrazzaville.fr



CÔTE D'IVOIRE

Alassane Ouattara maintient le suspense sur sa candidature en 2020

A la veille du 59e anniversaire de l'indépendance de son pays célébré, le 7 août, l'actuel président ivoirien a, lors d'une interview à la télévision d'Etat, ni confirmé ni infirmé qu'il sera candidat à sa propre succession pour un troisième mandat.

« Je ferai savoir ma décision en 2020. (...) Je vais la prendre au moment opportun et sur la base de ce que mon parti me dira de faire », a déclaré le chef de l'Etat, qui achève son deuxième mandat, après avoir été élu en 2010, puis réélu en 2015. « J'aurai 78 ans l'année prochaine, mes médecins me disent que je suis en parfaite santé », a-t-il ajouté, notant que son principal rival politique, l'ex-président Henri Konan Bédié, a « 10 ans de plus » que lui. Tout en continuant à maintenir l'opinion dans l'attente angoissée au sujet

de son éventuelle candidature à la prochaine élection présidentielle, le président ivoirien a dit :

« La Constitution me permet de faire deux autres mandats ». « Nous devrions réfléchir à ce que nous pouvons donner à notre pays au-delà d'un certain âge. (...) Je veux la stabilité de mon pays et la sécurité des Ivoiriens », a-t-il souligné, insistant sur son bilan économique flatteur. Alassane Ouattara a notamment évoqué son bilan de huit ans de gouvernance : le développement économique sans précédent, la croissance à plus

de 7%, les infrastructures ou encore l'accès à l'eau et l'électricité dans les petites communes et les villages.

Si le président n'a pas encore annoncé sa candidature pour le prochain scrutin présidentiel, la loi fondamentale adoptée en 2016 autorise plutôt deux mandats présidentiels, mais cette disposition est sujette à interprétation. De plus et à quatorze mois de l'échéance, cette présidentielle cristallise déjà le débat politique alors qu'en 2010, la contestation des résultats de l'élection avait débouché sur une crise majeure, qui avait fait trois mille morts. Pour l'heure, les Ivoiriens craignent une nouvelle crise politique majeure. Les signes avant-cou-

reurs sont d'ores et déjà visibles, comme en témoigne ce qui s'est passé l'an dernier, lorsque Henri Konan Bédié, qui dirige le Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI-RDA), avait rompu l'alliance de gouvernement qui l'unissait au parti présidentiel, le Rassemblement des Houphouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP). Depuis lors, ces deux camps sont désormais à couteaux tirés. Du côté du troisième grand parti, le Front populaire ivoirien, plus n'est besoin de signaler qu'il espère le retour de son chef, Laurent Gbagbo (président de 2000 à 2010), résidant à Bruxelles, dans l'attente d'un éventuel appel de son procès devant la Cour pénale internationale,

après son acquittement en première instance.

A l'instar de l'opposition ivoirienne et des organisations de la société civile, la formation politique de l'ancien président conteste également la réforme de la Commission électorale, adoptée le 30 juillet, un dossier jugé « bouclé » par Alassane Ouattara. Il a résolument annoncé, le 6 août dernier, qu'il allait « promulguer la loi ». Des députés d'opposition ont déposé un premier recours contre cette loi devant le Conseil constitutionnel, qui l'a rejeté. « Nous sommes en démocratie, l'Assemblée nationale a voté, le Sénat a voté, il n'y a plus de discussions », a tranché le président.

Nestor N'Gampoula

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les Etats appelés à renforcer la résilience pour améliorer la sécurité alimentaire

L'appel a été lancé au cours d'un dialogue de leadership de haut niveau sur la sécurité alimentaire en Afrique organisé, du 5 au 6 août, à Kigali, au Rwanda.

Appelant les Etats africains à adapter l'agriculture au changement climatique et promouvoir son développement, les participants ont souligné qu'il est nécessaire de renforcer la résilience pour contrer les effets négatifs.

« Les agriculteurs ont toujours innové. Ce dont ils ont besoin, ce sont des politiques qui les protègent et renforcent leur résilience face au changement climatique. Ils ont besoin d'accéder à l'information, aux technologies et à l'investissement et doivent participer aux discussions portant sur l'innovation », a déclaré la directrice générale adjointe à la FAO, Maria Helena Semedo, avant d'évoquer le fait qu'il est important de rechercher les meilleurs investissements et politiques favorables à la sécurité alimentaire pour faire face au changement climatique.

En effet, pour l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), en Afrique, les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture comptent parmi les plus vulnérables face aux répercussions négatives du changement climatique. Cela s'illustre aisément à travers un constat selon lequel les petits agriculteurs, entrepreneurs et leurs familles, dont les moyens d'existence dépendent de l'agriculture pluviale, sont les plus menacés par le changement climatique. C'est pourquoi, renforcer la résilience fait ainsi partie des priorités de la FAO, en termes de développement sur le continent.

« Rendre les populations résilientes

face à de nombreuses menaces y compris le changement climatique est une condition sine qua non pour promouvoir le développement durable, surtout que la population africaine est appelée à fortement augmenter d'ici 2050, dépassant les deux milliards de personnes », précise encore la FAO.

Les conflits et le changement climatique, causes de la sous-alimentation

Selon les dernières données de la FAO, la faim est en hausse dans presque tous les pays d'Afrique subsaharienne, faisant du continent la région, avec la prévalence, la plus élevée de sous-alimentation soit 20%. La situation s'explique principalement par les conflits et le changement climatique et est particulièrement préoccupante en Afrique de l'est où 30,8% de la population, soit cent trente-trois millions de personnes, peine à se nourrir. Insistant sur la recherche d'une possibilité d'atténuer ces risques en prenant des mesures concrètes, aussitôt que possible et en concentrant les efforts sur la résilience, les conférenciers se sont engagés à mieux soutenir les pays africains, en vue d'accélérer les progrès visant à améliorer la sécurité alimentaire.

Notons que cette rencontre a connu la participation active de deux cent cinquante experts en la matière. Elle était parrainée par le gouvernement rwandais, en partenariat avec la FAO, la commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, le Fonds international de développement agricole et la Banque mondiale.

Rock Ngassakys

EBOLA

Un vaccin expérimental testé en Ouganda

Un produit fabriqué par l'entreprise Johnson & Johnson, aux Etats-Unis, est actuellement en phase d'expérimentation dans le pays. Il pourrait être utilisé dans la République démocratique du Congo (RDC), où une épidémie d'Ebola a déjà fait plus de 1 800 morts, en une année.

L'essai du vaccin MVA-BN devrait durer deux ans. Il concernera huit cents professionnels de la santé et personnels se trouvant en première ligne (agents de nettoyage, ambulanciers, morgues, équipes chargées des enterrements) dans le district de Mbarara, à l'ouest de l'Ouganda. L'expérimentation du vaccin sera menée par des chercheurs ougandais, avec le soutien de l'École d'hygiène et de médecine tropicale de Londres. Il n'existe pas actuellement de médicament permettant de prévenir ou guérir Ebola, mais une série de médicaments expérimentaux sont en cours de développement. Pour la première fois, un vaccin a été utilisé contre le virus durant l'épidémie qui frappe la RDC, depuis août 2018.

Plusieurs vaccins

pour contrer cette pandémie

Les autorités sanitaires congolaises utilisent le vaccin rVSV-Zebov, fabriqué par le groupe pharmaceutique américain Merck, qui s'est révélé sûr et efficace. L'Organisation mondiale de la santé a préconisé une extension de son utilisation et recommandé l'intro-

duction d'un vaccin supplémentaire, celui produit par Johnson & Johnson, pour faire face aux besoins, apprend-t-on. Mais des voix se sont levées contre l'introduction d'un nouveau produit dans des communautés où la méfiance à l'égard du traitement actuel est déjà importante. L'ancien ministre congolais de la Santé, le Dr Oly Ilunga, qui a démissionné en juillet, figurait parmi les opposants. Selon le Conseil de recherche médicale de l'Ouganda, le vaccin de Johnson & Johnson « est sûr » et a été testé sur plus de six mille personnes en Europe, aux Etats-Unis et en Ouganda. Son efficacité est, cependant, incertaine car il n'a jamais été évalué dans un scénario d'épidémie. L'Ouganda a connu des épidémies d'Ebola dans le passé, mais d'une ampleur bien moindre que celle frappant la RDC, depuis août 2018. Ce pays a été déclaré libre du virus Ebola, bien qu'en juin, trois membres d'une même famille y soient morts de la fièvre hémorragique à leur retour de la RDC. Pourquoi tester ce vaccin plutôt en Ouganda, où l'épidémie a été enrayée? Qu'en est-il de l'efficacité du vaccin rVSV-Zebov contre la souche dite Zaïre? L'actuelle épidémie, dans l'est de la RDC, est la deuxième plus importante dans l'histoire de la maladie, après celle qui a tué près de onze mille personnes en Afrique de l'Ouest (Guinée, Liberia, Sierra Leone), en 2013-2014.

Noel Ndong

SALUBRITÉ

Le groupe Averda suspend ses activités au Gabon

La compagnie libanaise spécialisée dans la gestion des déchets a annoncé dans un communiqué la suspension temporairement de sa collaboration avec le gouvernement gabonais. Motif: vingt-quatre mois d'arriérés.

Une décision que Libreville dit ne pas regretter. Pour le nouveau maire de la ville, Léandre Nzué, la société de gestion d'ordures est loin de remplir ses engagements. Il y a quelques mois, la municipalité a même voulu résilier le contrat face à la résurgence des tas d'immondices dans la capitale. Jusque-là, Averda s'occupait de la salubrité dans la capitale, mais aussi dans la ville d'Akanda, en assurant la collecte des déchets, le balayage des rues, le nettoyage des plages ou encore le curage des caniveaux. Mais, à en croire la compagnie, l'Etat gabonais, via sa filiale Clean Africa, n'a pas respecté ses promesses durant deux années d'affilée. Un handicap pour la compagnie et ses sept-cents employés gabonais, a confié Averda qui affirme, cependant, avoir continué de payer des salaires et maintenu ses services, malgré les tensions de trésorerie. Averda opère au Gabon, depuis quatre ans, mais également au Moyen-Orient et dans des pays comme le Congo-Brazzaville. Ces tensions viennent de nouveau illustrer la gestion des ordures en Afrique, rendue difficile par des contrats fragiles entre les autorités et les compagnies spécialisées. Au Cameroun, les sites locaux ont, par exemple, annoncé mardi, que les cinq mille employés de la société d'Hygiène de salubrité du Cameroun (Hysacam) entrèrent en grève pour réclamer le paiement de leurs arriérés de salaires. L'Etat n'est pas le seul créancier de cette entreprise. On compte également des collectivités territoriales décentralisées de dix-sept villes du pays. Ces dernières brandissent tous les arguments de la rareté des ressources financières pour justifier le non-paiement des prestations d'Hysacam. Leur ardoise est évaluée à plus de dix milliards de FCFA.

Josiane Mambou Loukoula

ACP-INTERPOL

Les deux institutions renforcent leur coopération

Dans le cadre du renforcement de la coopération entre le groupe Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) et l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol), le représentant spécial auprès de l'Union européenne (UE) de cette dernière, Pierre St. Hilaire, a rendu visite au secrétaire général ACP, Patrick Gomes, et au Comité des ambassadeurs ACP à la Maison ACP à Bruxelles (Belgique).

Pierre St. Hilaire a exposé la vision et les objectifs de son organisation. Puis, il a souligné la nécessité pour Interpol de renforcer sa coopération avec le Groupe ACP, étant donné qu'il s'agit du plus grand groupe transcontinental de pays en développement composé de 79 pays membres. Il a présenté un certain nombre d'exemples d'actions d'Interpol dans les pays ACP, principalement dans le domaine du renforcement des capacités, comme la formation des services de sécurité locaux en matière de médecine légale et d'identification des corps, notamment lors du tremblement de terre de 2010 en Haïti et du récent accident de la compagnie Ethiopian Airlines à Addis-Abeba (Éthiopie). Le représentant spécial de l'Interpol auprès de l'UE a rappelé que le rôle principal de cette organisation est de mettre en relation les forces de police du monde entier pour résoudre les crimes internationaux. Il a aussi évoqué la représentation populaire et les perceptions erronées concernant Interpol en attirant l'attention sur le fait que l'organisation internationale de police criminelle ne porte atteinte en rien à la souveraineté de ses 194 pays membres. Les ambassadeurs ACP ont eu un échange de vues avec Pierre St. Hilaire sur

plusieurs questions de sécurité qui menacent les pays ACP et se sont félicités de cette initiative, le thème de la sécurité étant l'une des priorités des négociations en cours pour un nouveau partenariat entre les pays ACP et l'Union européenne. Basée à Lyon (France), cette organisation a été fondée en 1923 sous le nom de Commission internationale de police criminelle. Le nom Interpol a servi d'adresse télégraphique à l'agence en 1946 et a été choisi comme son nom commun en 1956. Interpol fournit aux services de police du monde entier un soutien aux enquêtes, une expertise et une formation leur permettant de lutter dans trois grands domaines de la criminalité transnationale : le terrorisme, la cybercriminalité et le crime organisé. Son vaste mandat couvre pratiquement tous les types de crimes, y compris les crimes contre l'humanité, la pornographie mettant en scène des enfants, le trafic et la production de drogue, la corruption politique, la violation du droit d'auteur et la criminalité en col blanc. L'agence aide également à coordonner la coopération entre les institutions chargées de l'application de la loi dans le monde via des bases de données criminelles et des réseaux de communication.

Noël Ndong

BRÈVES

Cameroun

L'armée camerounaise a dénoncé l'empiètement du territoire du Cameroun par la Guinée équatoriale qui projette de construire un mur le long de la frontière entre les deux pays. Des militaires équato-guinéens ont posé des jalons du côté camerounais de la rivière, qui matérialise la frontière naturelle, sur une profondeur, variant entre 1 et 2 km. La Guinée équatoriale estime que le Cameroun est un point de transit pour de nombreux ressortissants d'Afrique de l'ouest pour se retrouver illégalement sur son territoire. Fin juillet, le patron des armées camerounaises, le général René Claude Meka, s'est rendu sur place afin de « constater l'empiètement de la frontière » et d'observer

« les velléités expansionnistes du voisin équato-guinéen ». Le général a également prévenu que les forces de défense du Cameroun ne permettraient « aucune intrusion illicite » sur son territoire.

Burundi

Le Burundi est confronté à une flambée de paludisme atteignant des « proportions épidémiques ». Depuis le début de l'année, le paludisme a fait plus de mille huit cents victimes, selon l'ONU, soit autant que le nombre de victimes d'Ebola en un an dans la République démocratique du Congo, voisine. Du 1er janvier au 21 juillet 2019, « un total cumulé de 5 738 661 cas et de 1 801 décès a été signalé » sur une population d'environ 11,5 millions d'habitants. Mais le gouvernement a refusé jusqu'ici de déclarer une épidémie de paludisme, malgré des demandes des organisations internationales en ce sens depuis la mi-avril. Selon l'Organisation mondiale de la santé, quelque deux cent dix-neuf millions de cas de paludisme ont été recensés dans le monde en 2017, entraînant quatre cent trente-cinq mille décès dont 93% sont survenus en Afrique.

Afrique

A la faveur de la troisième réunion consultative du Forum africain des administrations fiscales (Ataf) tenue à Lomé, au Togo, les administrations fiscales africaines misent sur les échanges de renseignements pour optimiser la mobilisation des recettes. Afin de favoriser les échanges de renseignements à des fins fiscales entre les pays membres de son réseau, l'Ataf a installé une plateforme d'échange de renseignements fiscaux entre les administrations africaines que la réunion de Lomé a permis, entre autres, de revoir, dans un contexte d'accroissement sans cesse des charges des Etats.

Ghana

Le Ghana a signé avec l'Allemagne un accord de financement d'une valeur de 5,7 millions de dollars pour la construction d'une centrale à biomasse. L'infrastructure, d'une capacité de 400 kW, permettra d'améliorer la gestion des déchets solides dans le pays. L'ensemble du projet sera mis en œuvre sur quatre-huit mois. Mais dès cette année, les déchets solides de la ville de Kumasi pourront déjà être transformés en électricité, en attendant que le processus soit étendu à d'autres villes. La centrale fonctionnera

grâce à une combinaison des technologies solaires photovoltaïques et de pyrolyse de la biomasse. Le Ghana produit quotidiennement douze mille tonnes de déchets. Une fois terminé, il permettra de faire face aux problèmes d'énergie et d'assainissement sur l'ensemble du territoire.

Soudan

La banque centrale vient de bénéficier d'un dépôt de deux cent cinq millions de dollars de la part de l'Arabie saoudite pour améliorer les finances du pays. Le nouveau prêt vise à alléger la pression sur la livre soudanaise et à stabiliser son taux de change. Ceci permettra à terme, de rétablir l'équilibre d'une économie secouée depuis plusieurs mois par une crise qui avait, entre autres, abouti à la chute du président Omar el-Béchir, en avril dernier. La nouvelle opération entre dans le cadre d'un accord signé entre le Soudan et ses partenaires arabes, tels que les Emirats arabes unis, qui ont annoncé une aide globale de trois milliards de dollars pour Khartoum en avril dernier. Notons que le Soudan est toujours classé par les Etats-Unis sur la liste noire des pays finançant le terrorisme. Cette situation, couplée à des problèmes d'endettement auprès d'institutions internationales, empêche de bénéficier de l'aide du FMI et de la Banque mondiale pour relever son économie.

RDC/ Rwanda

La RD Congo et le Rwanda sont prêts à travailler ensemble pour endiguer l'épidémie d'Ebola. Lors d'une réunion mardi à Rubavu, au Rwanda, les ministres de la Santé des deux pays ont signé un accord pour la mise en œuvre de mécanismes censés prévenir la propagation du virus, et sécuriser les voyageurs qui traversent quotidiennement les frontières de ces deux pays. La stratégie comprend notamment une plus grande surveillance, le partage d'informations et les vaccinations. Ce plan commun sera soumis à l'Organisation mondiale de la santé, d'ici au 15 août. Le Rwanda a paniqué la semaine dernière, après l'apparition d'un troisième cas d'Ebola à Goma, ville frontalière de sa ville de Gisenyi. Les autorités avaient fermé les postes frontaliers pendant une demi-journée, avant de les rouvrir.

Tanzanie

La Tanzanie va construire un pont à deux cent soixante-cinq millions de dollars sur le lac Victoria, pour se relier aux pays riverains. Le gouvernement tanzanien a conclu un contrat avec deux entreprises chinoises (China civil engineering construction company et the China railway 15th Bureau) pour la construction d'un pont de 3,2 km sur le lac Victoria (bras sud-est), facilitant ainsi les échanges commerciaux entre les pays de la région. Le pont reliera Kigongo et Busisi dans la région de Mwanza. Il permettra également de connecter par la route, la Tanzanie au Rwanda, à la République démocratique du Congo, au Burundi et à l'Ouganda. Financé entièrement par l'Etat tanzanien, le chantier devrait créer plus de mille emplois. En plus du pont, le projet comprend aussi la construction d'une route de 34 km, jusqu'à Mwanza.

J.M.L.

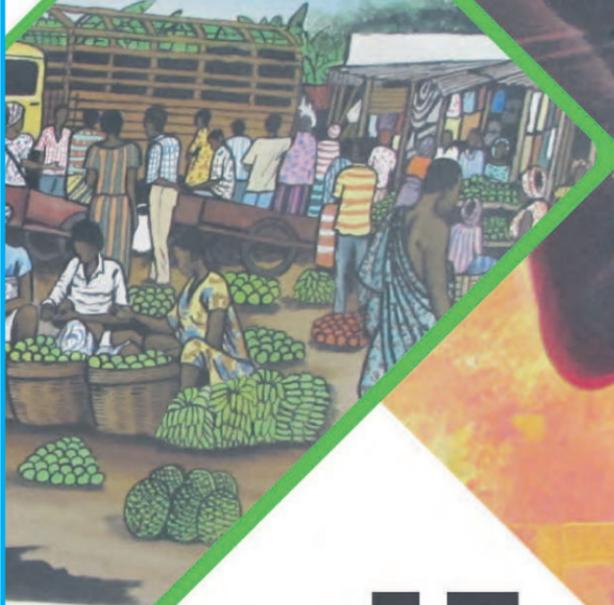
Le Musée Galerie du Bassin du Congo

présente

LIPANDA

Une exposition de peinture et de sculpture,
en prélude aux festivités du 59^{ème} anniversaire
de l'indépendance du Congo

*Marché du village
Nzimmy B*



*A la recherche du bonheur
Tumbe Chris*

13
du **Août**
Au **12**
Octobre 2019

*Les géants de la forêt
Zénon Mosséli*



Musée
du Bassin du **Congo**

Contacts
+242 06 666 70 65
+242 04 411 64 11

Adresse
84, boulevard Denis-Sassou-N'Gesso
Brazzaville - République du Congo



CENTRAFRIQUE

La paix tarde toujours à revenir

Six mois après la signature de l'accord de Khartoum par quatorze groupes armés, les attaques contre la population civile, les affrontements entre groupes armés rivaux et trafics d'armes se poursuivent à travers le pays, selon un récent rapport des experts de l'ONU.

Des efforts déjà consentis tardent à se concrétiser dans l'arrière-pays, toujours contrôlé à 80% par les groupes rebelles. Et tout cela prouve que la tâche reste immense dans un Etat déchiré par les crises sécuritaires où treize accords se sont succédé en dix ans. Pourtant « aucun des cinq autres accords signés depuis le début de la crise, à la fin 2012, n'avait mobilisé autant d'efforts de la part des protagonistes nationaux et internationaux », souligne le texte.

Si la situation militaire s'est stabilisée, depuis février, il convient de signaler que dans certaines provinces, les combats entre groupes armés et les attaques sur la population civile n'ont nullement cessé. S'y ajoutent meurtres, viols, braquages,

détentions arbitraires, attaques sur les personnels humanitaires, alors qu'entre dix et soixante-dix violations

acheté des armes », affirment les experts.

S'agissant du Front populaire pour la renaissance de

début de la mise en œuvre de l'accord.

A Bangui, la capitale, ainsi que dans les provinces, la

rante-six civils, le 22 mai, à Paoua, dans le nord du pays. Ce qui avait suscité l'incompréhension de nombreux Centrafricains, qui attendent des mesures plus fermes pour mettre un terme aux exactions.

Répondant à de nombreuses critiques, le représentant spécial de l'ONU en Centrafrique, Mankeur Ndiaye, a assuré : « Paoua ne sera pas oubliée (...). On y travaille, au quotidien en mettant les pressions qu'il faut sur les responsables et en essayant de connaître exactement qui sont les donneurs d'ordre pour les arrêter ». Ces propos semblent ne plus convaincre, puisque plusieurs chefs de groupes passibles de poursuites judiciaires ont été intégrés au nouveau gouvernement « inclusif », formé le 3 mars, comme s'y était engagé le pouvoir centrafricain à Khartoum. Or, certains de ces leaders se montrent peu enclins à respecter les dispositions prévues par l'Accord de Khartoum.

Nestor N'Gampoula

« Les principaux groupes armés, en particulier les groupes de l'ex-Séléka, ont non seulement conservé leurs postes de contrôle, mais également renforcé leur mainmise sur certains territoires et acheté des armes ».

de l'accord sont enregistrées chaque semaine par la mission de l'ONU en République centrafricaine.

Les experts de l'ONU notent aussi que « rien ou presque ne vient prouver que les combattants aient véritablement changé de comportement ou que leurs chefs aient entrepris d'identifier et de sanctionner les coupables ». « Les principaux groupes armés, en particulier les groupes de l'ex-Séléka, ont non seulement conservé leurs postes de contrôle, mais également renforcé leur mainmise sur certains territoires et

la Centrafrique d'Abdoulaye Hissène et l'Union pour la paix en Centrafrique d'Ali Darassa, ils avancent que les deux groupes armés continuent de s'approvisionner en matériel de guerre aux frontières du Tchad et du Soudan, malgré l'embargo imposé au pays, et les promesses faites à Khartoum.

Des exactions signalées et bien d'autres problèmes sont décriés alors que la Minusca, seule force capable de se déployer rapidement dans le pays pour s'opposer aux violences, se contente de privilégier le « dialogue » à l'action militaire depuis de

population dénonce l'attitude actuelle de la force onusienne, soulignant que sa position actuelle est difficile à concilier avec son mandat de protection des populations civiles. Elle fait ce constat sans oublier que les troupes de la force internationale étaient intervenues pour dégager le corridor économique Cameroun-RCA, qui était temporairement bloqué par les miliciens du FPDC d'Abdoulaye Miskine. La population déplore également le fait que la Minusca n'a pas utilisé la force contre les éléments du groupe 3R, responsables du massacre de qua-

VIP 50.000F
STD 25.000F

Election
MISS MAMAN TOUBBY
Kafouka Foueeeh !

Défilé jusqu'au Marlot de bain

Le 09 Août 2019
à 19h00

STATION MARLOT
MARLOT DE BAIN
KINSHASA

081 22 22 22 / 081 22 22 22
www.missmamantoubby.com

Compte rendu du Conseil des ministres du mercredi 7 août 2019

Le Conseil des ministres s'est réuni le mercredi 7 août 2019 au Palais du peuple, sous la très haute autorité de son Excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat.

Six affaires étaient inscrites à l'ordre du jour, à savoir :

- Un projet de loi au titre du ministère des Affaires étrangères, de la Coopération et des Congolais de l'étranger ;
- Un projet de décret au titre du ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Portefeuille public ;
- Un projet de décret au titre du ministère de l'Aménagement, de l'Equipe-ment du territoire, des Grands travaux ;
- Un projet de décret au titre du ministère du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale ;
- Deux projets de décret au titre du ministère de la Culture et des Arts.

La réunion du Conseil des ministres de ce jour s'est appesantie sur des affaires dont le principal objet, pour ce qui concerne le ministère des Affaires étrangères, en premier lieu, était de permettre la conciliation entre la règle juridique et les traditions d'accueil et d'entraide du Congo à l'égard des affligés et réfugiés se trouvant sur notre territoire national à la suite d'événements dramatiques ou de calamités naturelles survenus à l'étranger.

Le texte présenté par le ministère de l'Economie a quant à lui pour finalité de doter le Congo, désireux de diversifier son économie, d'un outil de pilotage de l'activité économique et de monitoring de la situation des entreprises présentes sur le territoire national ; le projet soumis à l'examen vigilant du Conseil des ministres par le ministère de l'Aménagement du territoire a pour vocation d'aider à rendre compatibles le devoir de rentabilisation des principales infrastructures routières qui jalonnent notre pays, et l'impératif d'accessibilité économique de celles-ci pour leurs usagers.

Le texte soumis au Conseil par le ministère du Plan et de l'Intégration régionale a pour objet la prise en compte des impératifs de mise en place d'une véritable économie verte à l'échelle sous-régionale, et ce, à un moment où notre pays, et singulièrement notre chef de l'Etat, sont à la pointe du combat pour la préservation de l'écosystème, tant au niveau africain qu'international.

Enfin, les deux textes présentés par le ministère de la Culture et des Arts ont pour finalité l'amélioration globale de la gouvernance de ce secteur essentiel pour le renforcement de notre identité nationale et le rayonnement culturel de notre pays.

Après ce propos introductif, entrons à présent dans le vif des textes et affaires examinés lors du Conseil des ministres de ce jour mercredi 7 août 2019.

I/- Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération et des Congolais de l'étranger

Projet de loi fixant le droit d'asile et le statut de réfugié

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Jean-Claude Gakosso, ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et des Congolais de l'étranger, a indiqué aux membres du Conseil des ministres que le Congo est partie aux différentes conventions relatives aux droits des réfugiés. Il a ainsi cité la Convention de 1951 relative au statut de réfugié, ainsi que la Convention de l'OUA de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique.

Poursuivant son propos, le ministre Gakosso a rappelé que lors de la 32e Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres de l'Union africaine tenue en février dernier à Addis-Abeba (Ethiopie), l'Afrique a placé l'année 2019 sous le thème « année des réfugiés, rapatriés et des personnes déplacées », prônant des solutions durables aux déplacements forcés sur notre continent. Il est à relever que l'Afrique est le continent le plus touché par cette situation.

Il a rappelé que notre pays a adopté un certain nombre de textes concernant cette problématique. A cet égard, il a cité l'article 21 de la Constitution du 25 octobre 2015, ainsi que divers textes tels que la loi n°23-96 du 6 juin 1996 fixant les conditions d'entrée de séjour et de sortie des étrangers en République du Congo, mais également le décret n°99-310 du 31 décembre 1999 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Comité national d'assistance aux réfugiés (CNAR), ainsi que d'autres textes réglementaires spécifiques.

Cependant, le ministre a déploré le fait qu'il n'existait pas un cadre juridique global permettant de fixer les conditions d'exercice du droit d'asile ainsi que l'accès au statut de réfugié. Le texte soumis à l'examen du Conseil des ministres a donc pour objet de remédier à cette insuffisance.

Ce texte détermine les critères d'éligibilité au statut de réfugié au Congo, et garantit aux réfugiés reconnus la protection sur l'ensemble de son territoire ainsi que sur les domaines d'extraterritorialité (ambassades, représentations permanentes, consulats, etc.)

Il définit principalement : la garantie des principes de non refoulement et d'accès à la procédure de demande d'asile ; les organes de détermination du statut de réfugiés ainsi que les modalités d'exclusion ou de perte du statut ; les droits et obligations des réfugiés, tous mécanismes juridiques et pratiques devant être mis en œuvre en collaboration avec le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi fixant le droit d'asile et le statut de réfugié. Il sera transmis au Parlement pour adoption.

II/- Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Portefeuille public

Projet de décret portant approbation des statuts du Centre national d'informations économiques et de conseils en gestion

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Gilbert Ondongo, ministre d'Etat, ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Portefeuille public, a rappelé aux membres du Conseil des ministres que la loi n°33-2018 du 5 octobre 2018 a créé un établissement public à caractère administratif dénommé Centre national d'informations économiques et de conseils en gestion.

Ce Centre a pour missions de centraliser les bilans des entreprises installées au Congo, d'assister les établissements publics, les entreprises publiques et d'économie mixte, ainsi que les collectivités locales, et ce, dans les domaines de la gestion et de l'organisation.

C'est donc dans ce cadre, et ce, conformément à l'article 6 de la loi précitée, que les statuts du Centre sont soumis à l'examen du Conseil des ministres, et ce, conformément à l'article 6 de la loi précitée.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant approbation des statuts du Centre national d'informations économiques et de conseils en gestion.

III/- Ministère de l'Aménagement, de l'Equipe-ment du territoire et des Grands travaux

Projet de décret modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2019-39 du 28 février 2019 instituant un droit de péage sur les axes de réseau concédé sur les routes nationales n°1 (Pointe-Noire-Brazzaville), n°1 bis (Brazzaville-Kinkala-Mindouli) et n°2 (Brazzaville-Ouessou)

Invité à son tour par le président de la République à prendre la parole, M. Jean-Jacques Bouya, ministre de l'Aménagement, de l'Equipe-ment du territoire et des Grands travaux a rappelé que dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire, l'Etat a financé la construction d'infrastructures et équipements routiers lourds, soit plus de 1790 km de réseau routier national, en particulier les Routes nationales 1 et 2.

Compte tenu de la nécessité de préserver, mais également d'assurer la maintenance et le développement de ces infrastructures, l'Etat a opté pour une gestion intelligente qui consiste à confier l'entretien, la viabilisation et la valorisation de ces infrastructures à un opérateur privé, par le biais d'une délégation de service public à logique concessionnelle.

Après appel d'offres international, le gouvernement a attribué ce marché aux sociétés China State Construction Engineering Corporation (CSCEC) et EGIS International. Ces deux sociétés ont ensuite créé, en partenariat avec l'Etat (qui en détient 15%, EGIS 15% et CSCEC 70%), une société anonyme d'exploitation dénommée La Congolaise des routes (LCR), concessionnaire des RN1 (Pointe-Noire-Brazzaville), RN1 bis (Brazzaville-Kinkala-Mindouli) et RN2 (Brazzaville-Ouessou).

Le modèle de concession ainsi adopté va exempter l'Etat de toutes les charges, par ailleurs colossales, de gros entretien et de renouvellement, à savoir une obligation de remise à neuf de l'intégralité des tronçons tous les quatre ans.

L'ensemble de ce dispositif a été consacré par les décrets n°2019-37 du 8 février 2019 et n°2019-39 du 28 février 2019 portant respectivement approbation, pour le premier, de la convention de délégation de service public et, pour le second, institution d'un droit de péage sur les axes du réseau concédé sur les routes nationales n°1, n°1 bis et n°2.

Compte rendu du Conseil des ministres du mercredi 7 août 2019

Cependant, et tenant compte des réactions suscitées par le décret instituant les tarifs de péage, notamment quant au modèle économique consacré par le décret susmentionné, l'entreprise concessionnaire a été amenée à réduire lesdits tarifs de 50%.

Ainsi, le gouvernement, après concertation avec les acteurs économiques concernés, procède donc, par le projet soumis à l'examen du Conseil des ministres de ce jour, à la détermination de tarifs révisés ainsi qu'à la prise en compte du cas particulier des usagers au voisinage des gares de péage. Il est également prévu un mécanisme de révision des prix tenant compte de l'évolution attendue du trafic.

La prise en compte de toutes les contraintes identifiées, tant du point de vue de l'entreprise, qui devra assumer une charge de maintenance globale sur 30 ans estimée à 910 milliards de frs CFA, que de celui des usagers et des opérateurs économiques, va être accompagnée par l'acceptation par l'Etat d'une exonération de TVA et de centime additionnel sur les tarifs de péage.

Ainsi, les tarifs révisés de péage se présentent ainsi qu'il suit :

- Classe 1 (berlines)..... 1000 frs CFA
- Classe 2 (véhicules 4x4)..... 1500 frs CFA
- Classe 2b (minibus)..... 2000 frs CFA
- Classe 3 (Autocars)..... 10.000 frs CFA
- Classe 3b (camions)..... 15.000 frs CFA
- Classe 4 (semi-remorques)..... 30.000 frs CFA

Le Conseil des ministres s'est d'autre part montré soucieux du fait que le devoir des pouvoirs publics est d'assurer un équilibre harmonieux entre la nécessité de maintenir la viabilité, même modifiée, du modèle économique du concessionnaire et l'accessibilité des infrastructures concernées à leurs usagers. Dans cette optique, il a été demandé aux ministres en charge des Finances et des questions de sécurité de mettre en place un cadre de concertation et de travail en vue de doter les agents en charge de la sécurité publique des moyens administratifs leur permettant de procéder, conformément aux lois et règlements, à la verbalisation de tous les comportements déviants ou illégaux qui sont, hélas, souvent constatés sur ces routes.

En particulier, il s'agira également de lutter contre les taxations illégales imposées, hors péage, aux usagers de la route par des agents de la force publique, sans qu'une quelconque infraction aux dispositions légales n'ait été constatée au préalable.

Ces considérations particulières prises en compte, et après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2019-39 du 28 février 2019 instituant un droit de péage sur les axes de réseau concédé sur les routes nationales n°1 (Pointe-Noire-Brazzaville), n°1 bis (Brazzaville-Kinkala-Mindouli) et n°2 (Brazzaville-Ouesso).

IV/- Ministère du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale

Projet de décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement du système de l'économie verte en Afrique centrale, volet Congo

Invitée par le chef de l'Etat à prendre la parole, Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, ministre du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale, a précisé aux membres du Conseil des ministres que la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques instituée en 2012 a prévu la création d'un Fonds Vert climat, dont les ressources devront être dédiées au financement de projets concourant à la préservation de l'écosystème mondial.

Sur le plan sous-régional, la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), réunie le 25 mai 2015 à N'Djamena au Tchad, a entériné la création d'un Fonds pour l'Economie verte en Afrique centrale (FEVAC). La CEEAC s'est ainsi emparée de la problématique du « capital écologique », sous l'angle économique, en focalisant son attention sur le développement et la promotion de l'économie verte, et ce, dans le cadre de sa politique générale en matière d'environnement, appelée Système de l'économie verte en Afrique centrale (SEVAC).

Il a été identifié 34 domaines économiques impliquant plus d'une dizaine de ministères sectoriels dont les projets seront financés par un instrument sous-régional de collecte et de gestion des ressources, et ce, dans le cadre d'un processus d'éligibilité.

Sur le plan pratique, il revient donc à chaque Etat membre de mettre en place le « volet pays » du SEVAC, aux fins de mobiliser les ressources du Fonds, constituées pour l'essentiel des contributions des Etats et d'apports extérieurs mis à disposition par des partenaires au développement.

C'est donc dans ce cadre que le projet de décret soumis à l'examen du Conseil des ministres propose la mise en place d'une organisation placée sous le pilotage du Premier ministre, chef du gouvernement, appuyée par une coordination technique présidée par le ministre en charge de l'Intégration régionale assisté des ministères sectoriels les plus impliqués dans la mise en œuvre de ce programme.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement du système de l'économie verte en Afrique centrale, volet Congo.

V/- Ministère de la Culture et des Arts

Enfin, le président de la République a invité M. Dieudonné Moyongo, ministre de la Culture et des Arts, à présenter deux projets de décret.

* Le premier d'entre eux porte attributions, composition, organisation et fonctionnement de la Commission nationale du patrimoine culturel et naturel.

Le ministre Moyongo a rappelé qu'en tant que pays membre de l'Unesco, le Congo a ratifié de nombreuses conventions relatives à la protection et la valorisation du patrimoine, notamment la Convention de 1972 sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

Ainsi, l'article 24 de la loi n°9-2010 du 26 juillet 2010 portant orientation de la politique culturelle prévoit l'institution d'une commission nationale du patrimoine culturel, tandis que la loi n°8-2010 promulguée le même jour que la précédente, porte protection du patrimoine national culturel et naturel, et fixe les mesures conservatoires à observer pour ce faire.

Organe consultatif, la commission nationale du patrimoine aura pour missions de statuer sur les questions de protection, de promotion, de sauvegarde et de promotion du patrimoine national.

Outil inclusif composé d'agents des administrations publiques, de représentants de la société civile et d'experts du patrimoine, la commission aura pour mission d'émettre des avis sur :

- l'inscription des éléments du patrimoine culturel immatériel sur la liste nationale du patrimoine ainsi que sur les différents registres et listes ;
- la destruction, le démembrement, la dénaturation du patrimoine ;
- l'exportation et le transfert illicites de tout ou partie des biens constitutifs du patrimoine culturel et naturel ;
- le déclassement des biens de la liste nationale du patrimoine.

* Le second projet de décret porte composition et fonctionnement du Conseil national de la culture et des arts.

Prévu par les dispositions de l'article 23 de la loi n°9-2010 du 26 juillet 2010 portant orientation de la politique culturelle, ce Conseil est chargé d'émettre des avis sur les questions liées au développement des arts et des lettres, en tenant compte de la volonté des plus hautes autorités de notre pays de faire participer le plus grand nombre de Congolaises et de Congolais à l'élaboration d'une offre culturelle nationale adaptée aux besoins de plus en plus variés et exigeants des consommateurs, au Congo comme ailleurs.

Ce Conseil est donc un instrument d'accompagnement du gouvernement dans le choix des stratégies nécessaires au développement d'une véritable économie de la culture.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté les deux projets de décret portant respectivement, pour le premier, attributions, composition, organisation et fonctionnement de la commission nationale du patrimoine culturel et naturel et, pour le second, composition, organisation et fonctionnement du conseil national de la culture et des arts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président de la République a alors levé la séance.

Commencée à 10h00, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 13h00.

Fait à Brazzaville, le 7 août 2019
Thierry Lézin Mougalla/-
Ministre de la Communication et des Médias

DETTE INTÉRIEURE

Le délibéré des derniers audits attendu au mois d'octobre

D'après le ministre des Finances et du budget, Calixte Nganongo, qui s'exprimait, le 6 août, au cours de la séance des questions orales au gouvernement avec débat, la série d'audits amorcée depuis un moment par deux cabinets internationaux va bon train. La dernière phase s'achève au mois d'octobre, pour permettre au gouvernement d'établir un vrai fichier d'opérateurs économiques, avant d'élaborer le plan d'apurement.

Devant la représentation nationale, le ministre des Finances et du budget a souligné que cet audit qui se réalise en trois phases distinctes visait à identifier et constituer un vrai fichier d'opérateurs économiques. Calixte Nganongo n'a pas donné le montant global de cette dette, mais d'après l'Union nationale des opérateurs économiques du Congo (Unoc), qui s'était plaint auprès du président de l'Assemblée nationale, le 4 avril dernier, cette dette s'élevait à près de trois mille milliards FCFA.

Dans ses réponses, le ministre des Finances a fait savoir que cet audit faisait partie des exigences du Fonds monétaire international (FMI). L'objectif étant de disposer d'un fichier global fiable de tous les opérateurs économiques du Congo, à qui l'Etat avait confié des services divers. Dès que ce fichier sera débarrassé de tous les opérateurs écono-

miques supposés véreux, que l'Etat décrie toujours, le gouvernement évaluera un montant définitif des ayants droit, avant d'élaborer un calendrier d'apurement, pour ainsi boucler ce dossier.

« Nous avons dit au FMI que nous ne payerons la dette intérieure qu'après un audit qui nous permettra de savoir quels sont les vrais entrepreneurs. Déjà la première partie d'audit réalisée, qui concerne le volet physique sur les travaux réalisés sur le terrain, beaucoup ne se sont pas présentés. Et la fin, 50% d'entrepreneurs étaient des arnaqueurs », a indiqué Calixte Nganongo.

Le ministre des Finances a précisé que les travaux de cet audit en cours sont confiés à deux cabinets de réputation mondiale. Ils se réalisent en trois phases. Le premier palier, déjà à terme, a porté sur la dette cumulée au titre des années budgétaires 2014 et 2015. La deuxième phase, elle aussi déjà achevée, a concerné le stock résiduel de la période allant de 2003 à 2013. Il ne reste

plus que les résultats de la dernière phase qui seront disponibles en octobre prochain, a-t-il conclu.

Grand débat autour de la reprise de la société Ecair

Convoqué, lui aussi, parmi les quatorze ministres, Fidèle Dimou s'est justifié sur la sempiternelle reprise de la société aérienne Equatorial Congo airlines (Ecair), en arrêt technique depuis 2016. Il a soutenu que la société aérienne pourra redécoller, sans préciser la date approximative. Ainsi, pour rassurer l'opinion, il a souligné qu'au plan administratif, un service minimum se fait actuellement pour préparer la reprise officielle de la société.

Toujours afin de convaincre les députés, qui étaient un peu perplexes, le ministre en charge de l'Aviation civile, de la Marine marchande a indiqué que le premier avion envoyé en maintenance en Afrique du Sud sera rapatrié au pays dans quelques jours. D'autres aéronefs, a renchéri Fidèle Dimou, sont aussi en maintenance en Ethiopie, mais nécessitent que des fonds soient débloqués pour achever l'opération,



Le Premier ministre répondant aux préoccupations des députés/Photo adia

afin d'être rapatriés au pays le plus vite possible, et permettre à la société Ecair de reprendre son service dans les délais.

Interrogé sur le fonctionnement de la Congolaise des routes, la société qui gère les péages sur la route nationale numéro un, le Premier ministre, Clément Mouamba, a fait savoir que celle-ci est anonyme. Elle est co-gérée par l'Etat congolais, qui détient 15% des parts et préside le conseil d'administration ; une société française détient, elle aussi, 15% des parts, ainsi qu'une entreprise chinoise possédant 70% des

parts.

Il faut dire que d'autres questions majeures liées au chômage des jeunes; au manque d'eau et d'électricité; à la mise en œuvre de l'assurance maladie universelle; à la poursuite du projet Lisungi et à la connection d'Ewo au réseau d'Imboulou, ont également alimenté les débats.

Rappelons que cette séance des questions orales au gouvernement avec débat était la huitième de la quatorzième législature. Quatorze ministres, dont le Premier ministre, y étaient convoqués. Ils se sont apprêtés aux questions de vingt députés.

Firmin Oyé

DISPARITION

Décès à Brazzaville de Dominique Lekoyi

L'ancien deuxième secrétaire du Sénat, Dominique Lékoïy, est décédé le 6 août à Brazzaville des suites d'une maladie



Né à Lha district d'Etoumbi dans le département de la Cuvette-Ouest, il débute ses études primaires dans cette localité avant de les poursuivre à Kellé et Ouesso dans le département de la Sangha. Il fréquente par la suite l'Ecole normale des instituteurs à Fort-Rousset où il en sort avec le grade d'instituteur avant d'être plus tard, conseiller pédagogique. Enseignant de carrière, Il devient directeur des Ecoles dans la Sangha, la Cuvette, la Cuvette-Ouest et à Brazzaville.

Au plan politique, l'illustre disparu a été membre du Comité central du Parti congolais du travail (PCT), dirigeant de la section

d'Etoumbi pendant plus de dix ans.

Élu sénateur de la Cuvette-Ouest en 2002, en 2008, il devient membre du bureau du Sénat et deuxième secrétaire de cette chambre haute jusqu'en 2017.

Jean Jacques Koubemba

DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE

Le secteur privé invité à jouer sa partition

Un atelier consacré au volet diversification économique du Plan national de développement (PND) 2018-2022 s'est ouvert le 7 août à Brazzaville et insiste sur l'implication des acteurs locaux.

L'atelier a pour objectif de mettre à la disposition du gouvernement un cadre d'opérationnalisation du PND par le secteur privé à travers l'élaboration des programmes sectoriels d'appui aux opérateurs économiques. Il s'agit donc de créer un dialogue public-privé pour la réussite du plan triennal.

D'après la directrice de cabinet de la ministre du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale, Nathalie Christelle Obita, cette rencontre vise à identifier les besoins du secteur privé et à l'impliquer dans la réalisation de ce programme de développement.

« L'étude sur l'opérationnalisation des programmes de diversification du PND par le secteur privé se réalisera à travers des ateliers de sensibilisation de tous les acteurs, afin de définir de manière précise le rôle joué par chacun des partenaires ainsi que les modes de mobilisation des ressources financières nécessaires à la concrétisation des projets », a indiqué la directrice de cabinet par intérim du ministre du Plan, Nathalie Christelle Obita.

Durant trois jours, les acteurs vont échanger sur les thèmes liés aux difficultés des entreprises ; la lutte contre la pauvreté ; ainsi que celle de toute forme de marginalisation éco-



Le présidium de l'atelier

nomique et sociale. La diversification économique constitue un défi majeur que le gouvernement entend relever pour l'atteinte des objectifs du PND.

« Le secteur privé constitue le moteur du développement d'un pays, l'économie du Congo doit se diversifier et cela à travers le tourisme, l'agriculture et l'industrie », a affirmé le coordonnateur des experts de la Banque mondiale pour le PND, Sylvestre Ossiala.

Cofinancé par le gouvernement congolais et la Banque mondiale, le Projet d'appui au développement des entreprises et de la compétitivité (Padec) contribuera à la promotion de l'emploi. Le Padec entend améliorer la contribution du secteur privé hors-pétrole au Produit intérieur brut par la promotion des investissements privés dans les chaînes de valeurs hors-pétrole et le soutien à l'émergence des petites et moyennes entreprises...

Gloria Imelda Lossele (stagiaire)

ROUTES NATIONALES

Les tarifs du péage revus à la baisse

Le Conseil des ministres réuni le 7 août a révisé les premiers prix fixés par le décret du 28 février instituant un droit de péage sur les routes Brazzaville- Pointe-Noire, Brazzaville-Kinkala-Mindouli et Brazzaville-Ouesso.

L'exécutif entend instituer un mécanisme de révision des prix en tenant compte de l'évolution attendue du trafic. La révision de la tarification a été prise après une concertation avec les acteurs économiques concernés et un examen particulier des usagers au voisinage des gares de péage.

« La prise en compte de toutes les contraintes identifiées, tant du point de vue de l'entreprise, qui devra assumer une charge de maintenance globale sur 30 ans estimée à 910 milliards de FCFA, que de celui des usagers et des opérateurs économiques, va être accompagnée par l'acceptation par l'Etat d'une exonération de TVA et de centime additionnel sur les tarifs de péage », précise le compte rendu.

Les usagers devront donc payer à chaque poste de péage pour les véhicules Classe 1 berlines (1000FCFA) ; Classe 2 véhicules 4x4 (1500F) ; Classe 2b minibus (2000 F) ; Classe 3 autocars (10.000F) ; Classe 3b camions (15.000 F) ; Classe 4 semi-remorques (30.000F).

Les autorités se sont également engagées à lutter contre les taxations illé-



Le péage de Lifoula

gales imposées, hors péage, aux usagers de la route par certains éléments de la force publique, « sans qu'une quelconque infraction aux dispositions légales n'ait été constatée au préalable ».

Si les mesures sont saluées par l'Observatoire congolais des droits des consommateurs, son secrétaire exécutif Mermans Babounga Ngondo considère les tarifs encore trop chers par rapport à ceux pratiqués dans d'autres pays africains.

« Le tarif psychologiquement acceptable que nous avons proposé n'a pas été pris en compte. C'est dommage ! Les consommateurs souhaitent que cette baisse se reflète sur certains produits pour lesquels les prix avaient augmenté à cause des péages », a lancé Mermans Babounga Ngondo.

Fiacre Kombo

ENVIRONNEMENT

Healthy Environnement lance l'opération zero déchet plastique au Congo

En présence des administrateurs-maires de plusieurs arrondissements de la ville capitale, les responsables de cette organisation non gouvernementale ont récemment procédé au lancement de cette initiative qui lutte contre les déchets plastiques au Congo.



Guy Marius Okana, Yvon Kaba et les administrateurs-maires des arrondissements au lancement de l'opération

L'opération officiellement lancée par le premier vice-maire de la ville de Brazzaville, Guy Marius Okana, vise à préserver l'environnement en combattant la pollution plastique, développer les actions de sensibilisation et d'éducation des usagers ainsi que l'industrialisation des matières plastiques à travers le recyclage. Le but est de transformer les ordures reconnues comme une source de dégradation de l'environnement urbain en opportunités économiques. « Ce projet consiste à procéder à la vente des déchets plastiques par la population à la société Healthy Environnement qui rachètera ses déchets par le biais de son partenaire Airtel », a indiqué Yvon Kaba, responsable de Healthy Environnement. Yvon Kaba a, en outre, ajouté que cela permettra aux jeunes de trouver une occupation rentable pendant ces grandes vacances. « Je suis épaté par la façon dont les désœuvrés ont pris d'assaut les points de vente puisque cette opération permet aux citoyens de trouver quelques sous, surtout en cette période des grandes vacances », a-t-il précisé.

Pour mieux collecter les plastiques, des points de pesage ont déjà été installés dans les mairies des arrondissements afin de permettre à la population de vendre les déchets selon le kilo. L'achat se fait via Airtel mobile money et devrait amener la population à libérer ses déchets plastiques contre une rémunération.

Le maire de Ouenzé, Marcel Nganongo, a

pour sa part invité les citoyens à accompagner ce projet qui dans les prochains jours va procéder à la transformation des déchets plastiques, question de garder l'environnement sain. Notons que ce projet trouve son fondement à travers le décret présidentiel règlementant la production, l'importation, la commercialisation et l'utilisation des sacs, sachets et films en plastique, signé depuis le 20 juillet 2011. La gestion des déchets constitue l'un des problèmes majeurs des pays en développement, à l'instar du Congo, où la croissance démographique et la diversité des activités socio-économiques sont à l'origine de la dégradation de l'environnement.

Dans la plupart des quartiers, bien qu'il y ait des opérations d'assainissement, les sachets, les bouteilles et autres objets en plastique forment des tas d'immondices, quand ce ne sont pas des caniveaux transformés en décharges et des déchets brûlés dans les rues. Si le manque de moyens financiers semble être la cause principale, selon les acteurs de la gestion des déchets, une meilleure politique est indispensable pour l'ensemble de la filière. En lançant ce projet, Healthy environnement estime que le système est un créneau porteur de développement en même temps qu'il stimule le citoyen à mieux se débarrasser de ses déchets plastiques.

Rude Ngoma

SPECTACLE !!!

Davy Kassa et Kingoli Universel en concert live pour la présentation officielle de l'album "Combat spirituel"

Parrain de la soirée: Beethoven Germain Yombo Pella

Date: samedi 10 août 2019

Lieu: salle de spectacle du CNRTV à partir de 15h 30

Groupe invité: Lengueke Ngaré Nouvelle génération

Paf: 1000Fcf; **Vip:** 5000Fcf

Les billets sont disponibles: au Nganda Faignond à Nkombo et à la rue Ndolo vers le Vip Angomo, à Talangai

Contact: 06 991 96 26/05 719 95 19/06 619 54 82

Venez nombreux admirer le timbre vocal du "petit maître qui est devenu maître"

Les CD et DVD de l'album seront vendus sur place.



PROGRAMME RELATIF AUX OBSÈQUES DE MAMAN ISSONGO KIBA ISABELLE

Vendredi 9 août 2019

9 h 00: levée de corps à la morgue municipale de Brazzaville

10h00 : recueillement au domicile familial sis au n°34 de la rue Niari, Talangai

14h 00 : départ pour le cimetière privé Bouka

16h00 : retour au lieu de la veillée et fin de la cérémonie



FONCTION PUBLIQUE

Les finalistes de l'Enma réclament leur intégration

La matinée du 7 août, au ministère des Finances, a été animée par un concert de casseroles des finalistes de l'Ecole nationale moyenne d'administration (Enma), toutes filières confondues. « Nous réclamons notre intégration dans la paix », pouvait-on lire sur les banderoles et les pancartes qu'ils ont érigées pour passer le message.



Les finalistes manifestant devant le ministère des Finances

Leur cri de cœur a eu de l'écho du côté des autorités. Quelques représentants des finalistes ont, en effet, été reçus par les cadres dudit ministère.

« Ils nous ont dit de constituer les listes nominatives et de les déposer avant les festivités du 15 août. Ensuite un comité sera mis en place pour le suivi. Les finalistes seront représentés au sein de comité », a expliqué un des représentants au sortir de l'entrevue. Les promotions concernées sont celles de 2013,

2014, 2016, 2017, 2018 et une partie de 2012. Lors de la séance des questions orales avec débat au gouvernement, le 30 juillet dernier, le vice-Premier ministre, chargé de la Fonction publique, de la réforme de l'Etat, du travail et de la sécurité sociale, Firmin Ayessa, a fait savoir, devant la représentation nationale, que le gouvernement travaille à la réalisation progressive d'un recrutement dans les secteurs sociaux.

Certains finalistes de l'Enma, activement présents au concert de

casseroles, ont, d'ailleurs, reconnu que la situation des finalistes de l'Ecole nationale des instituteurs est en bonne voie. C'est pour cette raison qu'ils n'ont pas été présents à cette manifestation. Dans les tout prochains jours, ceux de l'Enma feront donc parti du comité qui aura la responsabilité de suivre leur dossier jusqu'à son aboutissement.

Rominique Makaya

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Démarrage du deuxième tour des brevets techniques

Les épreuves écrites aux différents examens d'Etat ont été lancées le 7 août à Brazzaville par le directeur de cabinet du ministre de l'Enseignement technique et professionnel, de la Formation qualifiante et de l'Emploi, Philippe Ngakosso, au lycée technique industriel du 1er mai.

Au total 3 664 candidats passent le brevet d'études techniques sur l'ensemble du territoire national. Brazzaville, seule, compte 967 candidats répartis dans cinq centres. La partie écrite se déroule en une seule journée dans les différents centres selon les spécialités, notamment l'industrie, l'économie sociale et familiale, le commerce, l'agriculture et bien d'autres. Le nombre de candidats au brevet d'études professionnelles est de quarante-deux élèves. Par contre, au brevet de technicien qui ne concerne que les candidats de Pointe-Noire, l'effectif total s'élève à cent soixante.

Notons que l'examen se passera en deux phases. La première est consacrée aux épreuves écrites et la seconde à la pratique qui va se dérouler aujourd'hui dans divers ateliers et sur le terrain pour les agriculteurs.

Le directeur des examens et concours techniques et professionnels, Joseph Moukila, a indiqué que les candidats sont conscients de leur examen.

Lydie Gisèle Oko

Appel d'offre N°008/AIRD/ADFIN/CPD/19

FOURNITURE ET INSTALLATION DE LAMPADAIRES AU SITE DES DEMANDEURS D'ASILE A BOUEMBA (DEPARTEMENT DES PLATEAUX)

African Initiatives for Relief and Development en sigle AIRD est une Organisation non Gouvernemental à but non lucratif est le partenaire du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) ayant son bureau de coordination, au numéro 159, Avenue de la base Félix Eboué, Batignolles, BP 746 Brazzaville République du Congo, derrière l'arrêt de bus en allant vers Bopaka.

Dans le cadre de la réponse d'urgence aux demandeurs d'asile dans les localités de MAKOTIPOKO, BOUEMBA, African Initiatives for Relief and Development - AIRD - en partenariat avec UNHCR lance le présent Avis d'Appel d'Offres pour la FOURNITURE ET INSTALLATION DE LAMPADAIRES AU site des demandeurs d'asile à Bouémba (département des plateaux).

Les intéressés (Entreprise, Sociétés, Etablissement) par cet appel d'offre sont invités à soumissionner selon les termes de référence à retirer sans frais au bureau AIRD sis 159 Avenue de la base, Batignolles, BP 746 Brazzaville République du Congo (virage maya-maya non loin de Bopaka). Tel : 05 360 51 60/ 06 660 30 69.

Les offres devront parvenir à AIRD au plus tard le 21 Août 2019 à 16 heures 00.

Appel d'offre N°009/AIRD/CPD/ADFIN/19

FOURNITURE DE MAIN D'ŒUVRE EN MACONNERIE ET MENUISERIE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ECOLE DE SIX (6) CLASSES ET UN BATIMENT ADMINSTRATIF A BOUEMBA (DEPARTEMENT DES PLATEAUX)

African Initiatives for Relief and Development en sigle AIRD est une Organisation non Gouvernemental à but non lucratif est le partenaire du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) ayant son bureau de coordination, au numéro 159, Avenue de la base Félix Eboué, Batignolles, BP 746 Brazzaville République du Congo, derrière l'arrêt de bus en allant vers Bopaka.

Dans le cadre de la réponse d'urgence aux demandeurs d'asile dans les localités de MAKOTIPOKO, BOUEMBA, African Initiatives for Relief and Development - AIRD - en partenariat avec UNHCR lance le présent Avis d'Appel d'Offres pour la fourniture de la main d'œuvre en maçonnerie et menuiserie pour la construction d'une école de six (06) classes et un bâtiment administratif à Bouémba (département des plateaux).

Les intéressés (Entreprise, Sociétés, Etablissement) par cet appel d'offre sont invités à soumissionner selon les termes de référence à retirer sans frais au bureau AIRD sis 159 Avenue de la base, Batignolles, BP 746 Brazzaville République du Congo (virage maya-maya non loin de Bopaka). Tel : 05 360 51 60/ 06 660 30 69.

Les offres devront parvenir à AIRD au plus tard le 21 Août 2019 à 16 heures 00.

Fait à Brazzaville, 7 Août 2019



CENTRE DE FORMATION EN COUPE COUTURE ET COIFFURE DE HINDA

Véronique Loembhet ouvre les portes aux jeunes garçons désœuvrés

La promotrice de ce centre situé à Hinda, dans le département du Kouilou, a confié le 7 août aux Dépêches de Brazzaville l'ouverture des portes aux jeunes garçons dès octobre prochain et la création d'autres filières.

Contribuer à l'éducation et la formation des jeunes filles en vue de leur autonomisation et leur participation à l'émergence du pays, tel est l'objectif de cette structure située à Hinda centre. Créée en 2016, elle reçoit des jeunes filles mères venant des dix-huit villages de cette sous-préfecture. Elle compte une trentaine de jeunes filles dont certaines passent en troisième et d'autres en deuxième année. Bien que le centre soit dédié aux jeunes filles mères, Véronique Loembhet, consciente des problèmes des jeunes garçons désœuvrés de Hinda et soucieuse aussi de leur avenir, a décidé pour la formation 2019-2020 qui débute en octobre, de leur ouvrir les portes du centre en coupe couture. Ceux qui sont intéressés pourront s'y inscrire cette année.

La promotrice envisage aussi de créer d'autres filières en vue de l'insertion socio-pro-

fessionnelle des jeunes garçons. Parmi ces filières figure celui relatif à l'apprentissage en conduite automobile. Cette initiative de la promotrice a rencontré l'approbation du directeur des Transports terrestres du Kouilou qui entend apporter son appui pour que cette filière voie le jour. Véronique Loembhet a aussi confié que ce dernier, sensible aussi aux questions touchant la jeunesse, avait également pris l'engagement de faire un don d'une partie de ciment devant permettre l'agrandissement du centre qui, depuis sa délocalisation du siège de la sous-préfecture, est confronté au problème de local. «Le centre est actuellement installé dans ma résidence en attendant de trouver un site et de l'aménager. Nous avons besoin d'agrandir le local actuel pour améliorer les conditions d'apprentissage, avoir une crèche car les apprenantes étant des filles mères, il est difficile pour elles de suivre la formation et de s'occuper en même temps de leurs nourrissons. Les filles ont trois jours d'affilée de formation dans la semaine



Véronique Loembhet, au centre, lors de la cérémonie de fin de formation 2018-2019 des filles mères/ crédit photo Adiac

et nous sommes obligés de loger sur place celles qui viennent des villages éloignés de Hinda centre. Nous avons donc aussi besoin d'une salle servant d'internat», a expliqué Véronique Loembhet qui a aussi évoqué le besoin en consommables (tissus, fils, mèches et autres).

Pour ce qui est du matériel, lors de la cérémonie de fin de formation 2018-2019, organisée le 27 juillet dernier à Hinda, le centre a reçu un don de machines à coudre neuves offert par la société Terascom par l'entremise de son directeur général Ali

Attie. Le geste a été fait en présence d'Isaïe Siloulou, secrétaire générale du Kouilou, Elisabeth Mangoko, maire de la communauté urbaine de Hinda, Néné Doris Emma Samba, directrice départementale de la Promotion de la femme du Kouilou, Madeleine Paka Zoulouka, directrice départementale de l'Intégration de la femme de Pointe-Noire et de Léa Mboumba Gnitou, coordonnatrice des écoles maternelles du Kouilou. La promotrice s'est réjouie du don reçu. «D'ici peu, Hinda sera alimentée en énergie électrique et cela va faciliter la forma-

tion», a-t-elle annoncé.

Lors de cette cérémonie, Marie Jeanne Steimbault, directrice départementale de l'Intégration de la femme au développement du Kouilou, soulignait le fait que le Centre de formation en coupe couture de Hinda soit la seule structure au niveau du Kouilou ayant fourni des résultats probants après avoir reçu un don en matériel du ministère de la Promotion de la femme et de l'Intégration de la femme au développement pour la formation des filles mères désœuvrées.

Lucie Prisca Condhet N'Zinga

FÊTE NATIONALE

La ville océane dans les préparatifs

Bientôt la capitale économique va se parer de vert, jaune et rouge, couleurs du drapeau tricolore pour célébrer le 59^e anniversaire de l'indépendance du Congo.



La préfecture de Pointe-Noire parée des couleurs nationales crédit photo DR

Les Congolais vont fêter, le 15 août, l'accession de leur pays à la souveraineté internationale. Toute la population est cordialement conviée à y participer. Plusieurs activités culturelles seront également organisées à travers la ville, entre autres animation, concert traditionnel, etc. Les festivités débiteront le 11 août à Pointe-Noire, avec la 13^e édition du mini-marathon dénommé « Les 15 kilomètres de Pointe-Noire ». Et le 15 août dans la matinée un défilé populaire sera organisé en présence du préfet de Pointe-Noire, du député-maire, des élus locaux et des représentants des forces armées. Ce grand rendez-vous, très prisé des Ponténégrins, est une vraie communion d'amour entre filles et fils du pays. Toutes les forces vives du département, à savoir associations et partis politiques vont se joindre aux réjouis-

sances pour donner le ton à la fête nationale.

Hisser le drapeau national, un geste patriotique

Pour de nombreuses personnes, le fait de hisser le drapeau permet d'afficher fièrement le patriotisme, sinon de le raviver. « Quand la fierté nationale est, en effet, assimilée et appropriée de l'intérieur, véhiculer une image positive devient moins compliqué », a dit un Ponténégrin. Notons qu'après le défilé populaire, les festivités vont se poursuivre aux sièges des arrondissements de Pointe-Noire et dans la communauté urbaine de Tchiamba-Nzassi avec des animations des groupes traditionnels et tradi-modernes.

Hugues Prosper Mabonzo

VISITEZ LE MUSÉE-GALERIE DU BASSIN DU CONGO

de LUNDI à VENDREDI (9h-17h) et SAMEDI (9h-13h)

Musée du Bassin du Congo

Expositions et projections

SCULPTURES PEINTURES

CÉRAMIQUES MUSIQUE

galerie CONGO

ART DANS TOUTES SES EXPRESSIONS

de la Tradition à la Modernité

Siège social : 84 bd Denis-Sassou-N'Guesso immeuble les Manguiers (Mpila), Brazzaville République du Congo.

ATHLÉTISME

Brazzaville remporte les championnats nationaux

Avec soixante-cinq médailles dont trente-sept en or, vingt-et-un d'argent et sept de bronze, Brazzaville a logiquement dominé la compétition devant les deux départements qui ont complété le podium, à savoir la Bouenza et Pointe-Noire.

La 25^e édition des championnats nationaux d'athlétisme s'est disputée du 2 au 4 août au stade de l'Unité à Kintélé. C'est pour la première fois, a signalé Jean Baptiste Ossé, président de la Fédération congolaise d'athlétisme (FCA) que la compétition se déroule dans les installations construites pour les 11e Jeux africains. La compétition a opposé les meilleurs athlètes du pays, sélectionnés sur la base de leurs performances réalisées au cours des championnats départementaux et

des quatre zones de développement initiées par la FCA. « Cette 25^e édition a le mérite de réunir en version junior et senior dames et messieurs les athlètes issus de douze départements du Congo sans oublier les quatre-vingt-dix officiels techniques retenus pour valider pendant la compétition les performances des différents concurrents », a précisé le président de la FCA. La participation de Jennifer Batu, athlète congolaise de la diaspora, a donné plus de valeur à cette compétition. Sur le plan technique, les athlètes de Brazzaville ont confirmé tout le bien qu'on pensait d'eux. Ils ont obtenu trente-sept médailles dont dix-neuf ont été glanées par ceux du club Union sport. Pa-

tronne Kouvoutoukila s'est imposée à la fois aux 100 m juniors dames en 13.51 et aux 200 m juniors en 27.18. Nicke Miyalou a dominé les 200 m cadets messieurs en 22.94. Evedieu Samba a gagné les 400 m cadette en 1.02.22 et 400 m haies de la même catégorie en 1.07.07. Chez les juniors messieurs, Christ Balouti a occupé le premier rang en 51.45. Chardevie Léonce Missamou a gagné l'or dans les 800 m seniors dames en 2.23.64. Dans les 1500 m seniors, Union sport par l'entremise de Gerlucherie Matsogny et Alex Ngouari Mouissi a pris le meilleur. La première a réalisé une performance de 4.48.73 puis le deuxième a fait 3.51.05. Le disque junior hommes a renforcé la performance d'Union

sport dans cette compétition grâce notamment à Prince Kibaya avec ses 25.70m. Outre Union sport qui a fait le paquet, l'Etoile du Congo s'est classée deuxième au classement général par clubs avec ses huit médailles d'or devant Patronage avec cinq or. Loutété classée parmi les cinq meilleurs clubs de la compétition a permis à la Bouenza d'occuper le deuxième rang du classement par département avec quatre médailles d'or, cinq d'argent et une de Bronze. Ce département s'est distingué dans les 800 m cadettes par l'entremise de Nkaya Tsona de Loutété qui a dominé l'épreuve en 2.27.52 alors que Mabilia Kengué dominait les 1500 m cadette en 5.11.08 et les 3000 m en 11.05.39. Ngoko Mouya-

bi a dominé les Brazzavillois dans les 10000m seniors avec un temps de 32.00.85. Pointe-Noire a complété le podium avec trois médailles d'or, huit d'argent et dix de bronze. Likouala avec deux médailles d'or, une d'argent et deux de bronze se classe quatrième devant le Pool une médaille d'or. Les autres départements ont terminé la compétition sans glaner la moindre médaille d'or.

« Dans l'exécution de la feuille de route prescrit par le conseil, nous avons pris l'engagement de participer à la plupart des compétitions tant sur la scène mondiale qu'au niveau de la Confédération africaine d'athlétisme », a souligné Jean Baptiste Ossé.

James Golden Eloué

CHAMPIONNATS NATIONAUX DE HANDBALL

Les premiers demi-finalistes sont connus

La Direction générale de la sécurité présidentielle (DGSP) affrontera Cara, en seniors dames, le 10 août, au gymnase Nicole-Oba. Juste après cette rencontre, Abo Sport en découdra avec Etoile du Congo, dans la même version.

Trois jours après le début de la cinquantième édition du championnat national, en seniors dames et hommes, le classement final se dessine déjà chez les dames. Au regard de l'ossature des équipes qualifiées en demi-finale, Brazzaville remportera le titre de champion, puisque la finale sera 100% brazzavilloise.

Lors de leur dernier match des poules, les favoris de ces championnats ont dominé leurs adversaires. La DGSP a pris le dessus sur Patronage de Pointe-Noire, 42-22, le 6 août, au gymnase Etienne-Monga. La capitaine de cette formation a rassuré à la presse que son équipe s'est bien préparée pour remporter le titre de champion.

Ce qui lui permettra de représenter à nouveau le Congo sur l'échiquier continental. Pour ce faire, elle doit remporter le match de demi-finale.

« Pour notre équipe, la compétition commence samedi. Nous nous efforçons



Match DGSP-Patronage

pour ne pas perdre. Ce rythme des victoires sera poursuivi jusqu'à la finale, parce que nous allons donner corps et âme pour gagner le match contre le Cara, ce samedi. Nous connaissons cette équipe depuis le cham-

pionnat départemental et je pense que tout ira mieux », a déclaré Clarisse Madjoufang.

De son côté, Abo Sport, qui vise également le titre, a battu le même jour, As Cheminots de Pointe-Noire, 29-13 au gymnase Nicole-Oba.

Dans d'autres catégories, notamment en juniors hommes, JSO, CTAHB, Us Bantou et NHA ont respectivement gagné Academie (36-16), Sonocc (27-26), Etoile du Congo (18-17) et DGSP1 (31-17). Dans la même catégorie, As JB s'est imposé

devant Renaissance 37-25 et As Neto a dominé Saint-Pierre 27-23.

En seniors hommes, Etoile du Congo a pris le dessus sur As Cheminots 37-18, tandis que Munisport a perdu 24-31 face à Petrosport.

Rude Ngoma (stagiaire)